

## REGLES DE VIE DE L'ECOLE DE LA RIPPE

- 1. Les objets à roulettes (vélos, trottinettes, skates, chaussures à roulettes, ....) sont utilisés dans la cour de l'école en dehors des heures d'école.
- 2. Aucun **objet dangereux** n'est autorisé dans le périmètre scolaire.
- 3. Les élèves restent à l'extérieur du bâtiment jusqu'à la sonnerie.
- 4. Seuls **les ballons en mousse** sont autorisés dans la cour.
- 5. Sous les abris, aucune balle/bille n'est autorisée.
- 6. Les élèves jettent les déchets à la poubelle.
- 7. **Les boules de neige** sont autorisées seulement avec l'accord des enseignants.
- 8. Tous **les appareils électroniques** restent éteints et rangés dans le sac dès l'arrivée dans le périmètre scolaire.
- 9. Les élèves marchent calmement dans l'école.
- 10. Les élèves respectent les consignes de **tous les adultes** de l'école.
- 11. Lorsque **le signal est vert**, les élèves attendent la présence d'un adulte pour se rendre sur les terrains.

**RESPECTONS-NOUS!** 

SALUONS-NOUS!

